



Petites notes sur la Règle

LES LECTURES

Les Tertiaires ne laisseront pas entrer dans leur maison les livres et les journaux qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés.

Sainte Règle, chap. II. § 8.

QUE lisons-nous donc ? Car la sainte Règle ne se borne pas à défendre la lecture des livres et des périodiques franchement mauvais ou hostiles à la religion, mais celle même des ouvrages et des journaux qui peuvent porter *quelque atteinte à la vertu* ! Cette dernière exclusion englobe la majeure partie des publications, et à vrai dire, toutes celles qui ne sont pas clairement, nettement, ouvertement catholiques ; les autres en effet sont imbuës de l'esprit corrupteur du monde ; leurs doctrines incertaines, leur indifférence et, puisque c'est le mot exact, leur *libéralisme* en matière de foi et de morale, en rendent la lecture aussi dangereuse pour l'âme que le serait pour la santé l'absorption à petite dose mais prolongée, d'un poison subtil. N'est-ce point par de telles lectures qu'on en arrive peu à peu à se passer de la pensée de Dieu, de l'idée de Dieu, et bientôt de Dieu lui-même ? à vivre de cette vie neutre dont le surnaturel est éliminé ?

Cependant nous ne pouvons pas lire que des livres de dévotion, l'*Imitation* ou la *Vie des Saints*. Il faut bien nous tenir au courant des idées et des faits. Nos journaux et nos revues nous renseignent. Il est bien ennuyeux que ces journaux et ces revues soient aux mains d'éditeurs juifs et de rédacteurs protestants, incrédules ou impies ; mais nous n'en connaissons pas d'auss intéressants...